



## **Arrêté du 28 mai 1999 modifiant la Nomenclature générale des actes professionnels des médecins, des chirurgiens-dentistes, des sages-femmes et des auxiliaires médicaux**

28/05/1999

Voir désormais la [liste des actes et prestations pris en charge ou remboursés par l'assurance maladie](#)